

## PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 6 décembre 2022

Province de Québec  
Comté de Richelieu  
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy  
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 6 décembre 2022, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M<sup>me</sup> Patricia Gagné, membre parent  
M<sup>me</sup> Marilyn Meynieu, membre parent  
M<sup>me</sup> Geneviève Péloquin, membre parent  
M<sup>me</sup> Cynthia Gauvin, membre parent  
M. Hugo St-Amand, membre parent et président  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Delphine Salvail, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Anabelle Dubé-Laforest, membre de la communauté  
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté  
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Natalie Massicotte, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Martine Rondeau, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,  
directeur général personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,  
directeur des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique

M<sup>me</sup> Sophie Cloutier, agente d'administration, en remplacement de  
M<sup>e</sup> Laurence Cournoyer,  
Services du secrétariat général et des communications

M<sup>me</sup> Stéphanie Fréchette,  
directrice des Services des ressources financières

M. Marc Vigneault,  
directeur des Services des ressources humaines

alors que :

M. Jonathan Charbonneau, membre du personnel,  
M<sup>me</sup> Audrey Morin, membre du personnel,  
M<sup>me</sup> Marie-France Leroux, membre du personnel et  
M<sup>me</sup> Annie Lalancette, membre du personnel, ont motivé leur absence.

Constatation  
du quorum et  
ouverture de la  
séance

À 19h00, le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de  
l'ordre du jour  
CA.22-12-4173

Il est proposé par M<sup>me</sup> Natalie Massicotte que l'ordre du jour suivant soit adopté avec la modification suivante : retrait du point 8 d) *Comité d'évaluation de la direction générale*;

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 octobre 2022;
4. Suites au procès-verbal;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations du président du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
  - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
  - b) Comité de vérification;
  - c) Comité des ressources humaines;
  - d) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – compte rendu des rencontres;
10. Parole aux élèves;
11. Période de questions du public;
12. Abolition de la politique 939 – Cadre relatif à l'identification visuelle de la Commission scolaire;
13. Rapport annuel 2021-2022;
14. Politique – cadre de référence du service d'orientation scolaire et professionnel;
15. Emprunt à court terme – marge de crédit;
16. Taxes payables sur les loyers perdus et signature de l'entente opérationnelle;
17. Rapports de la direction générale :
  - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
  - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
18. Varia;
19. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du  
procès-verbal  
de la séance  
ordinaire du  
conseil  
d'administration  
du Centre de  
services scolaire  
de Sorel-Tracy  
du 25 octobre  
2022  
CA.22-12-4174

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaudoin que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 octobre 2022 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 6 – Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, au dixième alinéa, biffer *en soins infirmiers* et remplacer par *en pharmacie* et au dernier alinéa, ajouter *en soins infirmiers*.

Adopté unanimement

Suites au  
procès-verbal

Période de question quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 octobre 2022.

Aucune suite.

Rapport du  
Comité de parents

M. Hugo St-Amand, président du Comité de parents, informe les membres du conseil d'administration que la rencontre du Comité de parents qui devait avoir lieu le 16 novembre dernier a été reporté au 7 décembre 2022. Aucune rencontre du Comité de parents n'a donc eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Rapport du  
représentant du  
conseil  
d'administration  
du Cégep de  
Sorel-Tracy

M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil d'administration que la dernière rencontre du conseil d'administration du Cégep a eu lieu le 14 novembre 2022. Elle fait part des principaux sujets qui ont été abordés dans le cadre de cette rencontre :

- Présentation du plan annuel pour le CTTEI;
- Présentation du Plan de réussite, bien-être et santé mentale : promouvoir, sensibiliser et intervenir;
- Activités d'accueil pour les étudiants internationaux;
- Nouveau centre d'aide;
- Nouvel orthopédagogue pour les enseignants;
- Premier cours de littérature;
- Projet pilote : donner un accès gratuit à la salle d'entraînement pour les étudiants;
- Laboratoire pour projet interdisciplinaire;
- Cahier de programme;
- Plan cadre Techniques juridiques;
- Projet d'accueil des étudiant internationaux en soins;
- Réaménagement du salon des étudiants;
- Record d'achalandage aux portes ouvertes;
- Bourses attractives.

Elle profite de l'occasion pour souligner l'encadrement et le support dont bénéficient les membres du conseil d'administration du Centre de services de Sorel-Tracy, surtout les nouveaux administrateurs, ce qui permet d'assurer une saine gouvernance. M. Christian Lacourse remercie à son tour tous les membres du conseil d'administration.

Informations du  
président du  
conseil  
d'administration

M. Hugo St-Amand, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, donne de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.

Il remercie les membres pour leur travail autant au niveau du conseil d'administration que des comités. Si les membres ont des questions, il invite les gens à lui écrire.

Informations et  
recommandations  
des comités et  
instances du  
conseil  
d'administration

a) Comité de gouvernance et d'éthique;

Le président du Comité donne de l'information sur les rencontres tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration. Il transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Rencontre tenue le 30 novembre 2022;
- Finalisation des règles de régie interne et des rôles et mandats;
- Poursuite des démarches de suivi pour la formation des membres de conseil d'établissement;
- Révision du formulaire d'évaluation du conseil d'administration;
- Discussion sur le sondage concernant le règlement d'évaluation d'éthique et de déontologie;
- Discussion sur le document de délégation des fonctions et pouvoirs;
- Échange sur le dépôt du rapport annuel.

b) Comité de vérification;

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 24 janvier 2023.

c) Comité des ressources humaines;

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 17 janvier 2023.

e) Comité consultatif de transport;

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue en avril 2023.

CEPRE – compte  
rendu des  
rencontres

Le directeur général et la directrice des Services éducatifs donnent de l'information sur le Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE). La prochaine rencontre est prévue le 13 décembre 2022.

Ils transmettent et expliquent les informations concernant le sondage en lien avec l'élaboration du nouveau PEVR :

- En date du 5 décembre, 1523 parents avaient répondu au sondage, c'est déjà 500 parents de plus que la dernière consultation.
- Pour ce qui est des employés: environ 50 % du personnel a complété le sondage;
- Pour les élèves de la 4<sup>e</sup> année à la 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que les élèves à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, environ 50 % ont répondu;
- Nous faisons des relances et nous visons un haut taux de réponse;
- La date finale pour répondre au sondage est le vendredi 9 décembre 2022. Cette date sera peut-être prolongée pour la FGA et la FP. Les résultats seront ensuite analysés.

La directrice des Services éducatifs répond aux questions des membres, soit sur les personnes chargées de la passation du sondage auprès des élèves ainsi que sur les différentes stratégies afin d'assurer un taux de passation élevé. Les directions d'établissements peuvent dévoiler les résultats de leurs écoles respectives si elles le désirent. Les parents ne peuvent répondre qu'une seule fois au sondage.

Parole aux élèves	Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.  Aucune intervention.
Période de questions du public	Période de questions réservée aux interventions du public.  Aucune intervention.
Abolition de la Politique 939 – Cadre relatif à l’identification visuelle de la Commission scolaire	Considérant que les centres de services scolaires doivent se conformer au Programme d’identification visuelle du gouvernement du Québec depuis le 15 juin 2020;  Il est proposé par M <sup>me</sup> Natalie Massicotte que le conseil d’administration abolisse la Politique 939 – Cadre relatif à l’identification visuelle de la Commission scolaire.
CA.22-12-4175	Adopté unanimement
Rapport annuel 2021-2022	a) <i>Ouverture de l’assemblée publique d’information;</i>
CA.22-12-4176	Le président et le directeur général procèdent à l’ouverture de l’assemblée publique d’information convoquée en application de l’article 220.1 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> , sur la proposition de la directrice des Services éducatifs.  Ils présentent le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et répondent aux questions qui leur sont adressées à ce sujet. Ils font un résumé du contenu du rapport annuel.
	b) <i>Rapport annuel 2021-2022 – dépôt;</i>
	Considérant la parution d’un avis public et la tenue de l’assemblée publique d’information prévue à l’article 220.1 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> ;  Considérant la présentation faite par le président et le directeur général du rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;  Il est proposé par M <sup>me</sup> Cynthia Gauvin de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, tel que présenté par le président et le directeur général et versé au dossier de la présente séance.
	Adopté unanimement
Politique – cadre de référence du service d’orientation scolaire et professionnel	Considérant la présentation faite de la Politique - cadre de référence du service d’orientation scolaire et professionnel par la directrice des Services éducatifs;  Il est proposé par M. Michel De Oliveira d’adopter la Politique telle que déposée au dossier de séance.
CA.22-12-4177	Le directeur du Service des ressources humaines répond aux questions des membres concernant le nombre suffisant de conseillers en orientation en poste.
	Adopté unanimement

Emprunt à court  
terme – marge de  
crédit

CA.22-12-4178

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

ATTENDU QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

#### **SUR LA PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Geneviève Péloquin, IL EST RÉSOLU :**

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
  - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;
  4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
  6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
  7. QUE le Président, le Directeur général, ou la Directrice des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
  8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, le Président, le Directeur général, ou la Directrice des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
  9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

Taxes payables sur les loyers perdus et signature de l'entente opérationnelle

Le directeur général donne de l'information concernant les taxes payables sur les loyers perdus et la signature de l'entente opérationnelle pour le terrain synthétique à l'École secondaire Bernard-Gariépy.

Il précise que l'Entente opérationnelle a été conclue le 21 novembre 2022 dans les bureaux de la mairie, devant le greffier et en présence du Maire substitut. M. Lajeunesse.

Rapports de la direction générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour la période comprise entre le 25 octobre 2022 et le 6 décembre 2022 :

- 17 octobre 2022 : Signature de l'entente entre centres de services scolaires relativement à l'appel d'offres pour l'acquisition sur demande de mobilier de classe standard. (TAME, mandat confié au CSS des Patriotes);
- 28 octobre 2022 : Signature de l'avis d'adjudication pour l'appel d'offres numéro 22-104 se rapportant au remplacement des portes et fenêtres de l'École secondaire Fernand-Lefebvre;
- 31 octobre 2022 : Signature de deux (2) demandes d'aide financière au MÉQ relatives à la mesure 30145 concernant la location d'immeubles, soit le centre communautaire de la Municipalité de Sainte-Victoire de Sorel pour l'École de Sainte-Victoire ainsi que des modulaires à l'École Saint-Gabriel-Lalemant;
- 3 novembre 2022 : Signature du contrat #21-383 pour la mise à niveau partielle d'une issue de secours incendie et le remplacement d'un panneau incendie à l'École secondaire Bernard-Gariépy;
- 14 novembre 2022 : Signature du formulaire de mesures particulières concernant la construction du lien de fibre optique;
- 15 novembre 2022 : Signature du bon de commande en lien avec le contrat #21-383 pour la mise à niveau partielle d'une issue de secours incendie et le remplacement d'un panneau incendie à l'École secondaire Bernard-Gariépy.
- 15 novembre 2022 : Signature du mandat d'achat lié au centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le papier à mains et hygiénique pour les distributrices de nos établissements (2023-8138-50);

Le directeur des Services de ressources matérielles et des technologies de l'information répond aux questions des membres concernant les issues de secours adaptées aux élèves handicapés ainsi que sur la fibre noire.

Varia

Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaires.

Aucun sujet d'information supplémentaire.

Levée de la  
séance

CA.22-12-4179

À 20h00, il est proposé par M<sup>me</sup> Natalie Massicotte que la présente  
assemblée soit levée.

Adopté unanimement

Le président,



La secrétaire,

